



## 2<sup>ème</sup> Réunion de L'ENTENTE SYNDICALE :

### « Après l'affront, la réponse des personnels »

L'Entente Syndicale réunissant le SNP-FO Personnels de Surveillance, La CGT Pénitentiaire, la Cfdt-INTERCO Justice, le SNEPAP-FSU, la CFTC-Syndicat Libre Justice et Horizon Justice, s'est retrouvée ce lundi 28 janvier 2018.

L'Entente Syndicale se désole du positionnement des représentants du SPS qui n'ont pas souhaité signer une plate-forme évoquant des revendications portées pour les gradés et officiers.

Après avoir été reçues individuellement par la garde des Sceaux la semaine passée, les Organisations Syndicales choquées par les propos de la ministre, exigent d'être entendues ensemble et rapidement sur la plateforme revendicative suivante :

- Accession à la **catégorie B pour tous les personnels du Corps d'Encadrement et d'Application**, avec le maintien de la surindiciation et le paiement des heures supplémentaires,
- **Augmentation de l'Indemnité pour Charges Pénitentiaires**, à la hauteur de 300€ bruts mensuel, incluse dans le calcul de la pension civile,
- **La fusion des grades** de Surveillants avec celui de Brigadier dès le 6<sup>ème</sup> échelon, et du grade de Premier Surveillant/Major,
- **L'augmentation de la Prime de Sujétion Spéciale** de 2% sur deux ans, afin d'arriver à 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (accélération du processus engagé en 2018) **pour l'ensemble de tous les corps de l'Administration Pénitentiaire**,
- **Création d'une 3<sup>ème</sup> voix de recrutement**, avec la prise en compte du parcours professionnel antérieur,
- **Passage d'une bonification au 1/4<sup>ème</sup>** en lieu et place du 1/5<sup>ème</sup>, sans plafonnement de temps,
- **Abolition** du projet du plan de requalification de la chaîne de commandement,
- **Accession à la catégorie A pour tous les personnels du Corps de Commandement**,

- **La fusion des grades** de Lieutenant/Capitaine,

**Sans un retour rapide de la ministre, l'Entente Syndicale donne**

**rendez-vous à TOUS les personnels pénitentiaires**

**JEUDI 31 JANVIER 2019 à 18h30**

**devant les portes de la MA FLEURY-MEROGIS**

**VENDREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019 à 18h30**

**devant les portes du CP FRESNES**

Nous appelons dès à présent le personnel à mettre tout en œuvre afin de bloquer les tribunaux et institutions judiciaires. L'Entente Syndicale demande aussi un boycott total de toutes les réunions institutionnelles autres que celles qui se tiendront dans le cadre des revendications ci-dessus.

Aussi, l'Entente Syndicale invite **TOUS les personnels pénitentiaires à se rassembler devant les établissements et structures le SAMEDI 2 FEVRIER 2019** accompagnés de leur famille, afin de constituer des Assemblées Générales pour voter des modalités d'actions locales.

Ainsi, l'Entente Syndicale invite TOUS les personnels pénitentiaires à **maintenir les actions locales jusqu'au LUNDI 4 FEVRIER 2019**, date à laquelle les Organisations Syndicales de l'Entente se réuniront une troisième fois.

Paris, le 28 janvier 2019.